

**DEC180739DR16**

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Gabriel GANASCIA, président de l'unité MOY1675 intitulée « Structure de Soutien du Comité d'Ethique » (COMETS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC020084DAJ du 20août 2002 portant création du comité d'éthique du CNRS ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC162019DAJ du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant renouvellement de la composition du comité d'éthique du CNRS et nomination de M. Jean-Gabriel GANASCIA aux fonctions de président ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Jean-Gabriel GANASCIA**, président de l'unité MOY1675 intitulée « Structure de Soutien du Comité d'Ethique » (COMETS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles du COMETS, les actes suivants :

- a) Les commandes d'un montant inférieur à 25 000,00 euros hors taxes, soit 30 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
- b) Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Gabriel GANASCIA, délégation de signature est donnée à **Mme Gaëlle MESENGE-LERICOLLAIS**, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2018

**Hélène MAURY**

Délégué régionale de Paris Michel-Ange